

Département NORD
Canton GRANDE- SYNTHE
Commune GRAVELINES

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Liberté - Egalité - Fraternité

ARR-AG-2026-07

**ARRETE DU MAIRE**

**DELEGATION DE SIGNATURE**  
**MISSIONS DE MAITRISE D'ŒUVRE**  
**POLE AMENAGEMENT ET CADRE DE VIE**

*5.5 – Délégation de signature*

Le Maire de GRAVELINES,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2122-19, par lequel le maire peut donner, sous sa surveillance et sa responsabilité, par arrêté, délégation de signature au directeur général des services et au directeur général adjoint des services de mairie, au directeur général et au directeur des services techniques, aux responsables de services communaux,

Considérant que le Pôle Aménagement et Cadre de vie de la commune est amenée à assurer les missions de maîtrise d'œuvre dans le cadre de certains travaux réalisés sous la maîtrise d'ouvrage de la commune,

Considérant la fonction de Madame Maud BIGNARD-COULAIS, Directrice du pôle Aménagement et Cadre de vie et de Monsieur Michaël SAILLY, Directeur de la direction Bâtiments,

**ARRETE :**

Article 1<sup>er</sup> : Délégation de signature est donnée, pour la durée du mandat, à Madame Maud BIGNARD-COULAIS, Directrice du pôle Aménagement et Cadre de Vie, et en son absence à Monsieur Michaël SAILLY, Directeur de la direction Bâtiments, pour toutes les pièces et actes du maître d'œuvre, à chaque fois que le Pôle Aménagement et Cadre de vie de la commune assure les missions de maîtrise d'œuvre dans le cadre de travaux réalisés sous la maîtrise d'ouvrage de la commune.

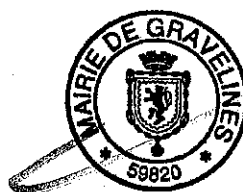
Article 2 : Les actes ainsi dressés comporteront uniquement le nom et la signature du fonctionnaire municipal délégué, qui devront être précédés de la mention « pour le maire ».

Article 3 : Le présent arrêté sera :

- Inscrit au registre des arrêtés de la commune,
- Mis en ligne sur le site internet de la Ville,
- Notifié aux intéressés,
- Transmis au Sous-Préfet de Dunkerque,
- Transmis au Comptable des Finances Publiques.

Article 4 : Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à GRAVELINES, le 20 mars 2026  
Le Maire,



Bertrand RINGOT

Reçu en Sous-Préfecture le 23 MARS 2026

Mis en ligne sur le site de la Ville le 23 MARS 2026